



Artiste en train de fumer en couverture d'une revue TV ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 4 août 2014

Couverture du TV magazine du dimanche 3 au 9 août. Photo de L. Casta fumant une cigarette pour être dans la peau d'Arletty ! Cette photo n'est-elle pas contraire à la loi interdisant la publicité du tabac dans la presse ?

Idem page 6 avec S. Testud jouant F. Sagan.

A. M - 2/8/14

Réponse :

[L'article L3511.3 du Code de santé publique](#) impose une interdiction générale de la publicité ou de la propagande directe ou indirecte en faveur du tabac.

La consommation de tabac n'étant pas interdite, il est considéré comme normal que dans les actes de la vie quotidienne puissent apparaître des personnes en train de fumer. La représentation photographique, dans la presse, d'individus s'adonnant à la pratique du tabagisme, est donc tolérée dans la mesure où cette image ne plaide pas en faveur du tabac (marque de tabac apparente) ou ne valorise pas l'acte de fumer.

De telles photos sur des magazines de grande diffusion relève d'une attitude provocatrice, à la marge de la légalité, dont l'objectif second et inavoué est d'entraîner des réactions hostiles pour pouvoir diaboliser la loi Évin et la lutte anti-tabac au nom de la liberté de la presse ou de la liberté d'expression.